Drainage d'ascite

Hôpital de Chicoutimi

Qu'est-ce que c'est?

Votre médecin vous a prescrit un drainage d'ascite. Cet examen consiste à retirer du liquide (ascite) qui est présent dans votre abdomen autour de vos organes. Cette procédure a pour but de vous soulager (thérapeutique) de tout ce liquide qui s'accumule. Le liquide retiré pourra être aussi analysé afin d'établir un potentiel diagnostic. Un petit drain sera installé dans votre abdomen et le liquide sera aspiré grâce à un appareil à succion ou s'évacuera par gravité.



- Ces examens se font sur rendez-vous seulement.
- La durée de l'examen peut varier.
 Prévoyez donc une journée complète pour votre intervention.
- Les résultats de votre examen seront transmis à votre médecin.
- S'il vous est impossible de vous présenter à votre rendez-vous, avisez-nous au 418 541-1234, poste 202344.

Préparation à l'examen

Les informations suivantes sont très importantes à savoir pour l'équipe médicale. Il faudra nous indiquer lors de l'appel de votre rendez-vous si vous :

- êtes allergique à certains médicaments;
- êtes diabétique;
- prenez des médicaments pour éclaircir le sang (anticoagulants ou antiplaquettaires).

N.B. Vous devez demeurer à jeun à partir de minuit la veille de votre examen.

Le jour de l'examen

- Prenez vos médicaments habituels du matin avec un peu d'eau, sauf ceux qu'on vous a demandé de ne pas prendre (ex. : hypoglycémiants oraux ou ceux pour éclaircir le sang).
- Ne portez aucun bijou ou piercing. Laissez les objets de valeur à la maison.
- Apportez vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital ainsi que votre liste de médicaments. Si vous n'avez pas de carte d'hôpital, présentez-vous 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous au guichet n° 4 de la clinique externe pour l'obtenir.
- Vous serez admis en médecine de jour au 5^e étage de l'hôpital de Chicoutimi. Présentez-vous là-bas, une heure avant le rendez-vous.



- Une infirmière vous accueillera pour faire votre préparation à l'examen.
- Vous serez dirigés vers l'imagerie médicale où vous passerez votre examen. Le radiologiste vous expliquera plus en détail le déroulement de votre intervention.
- Vous resterez couché dans votre civière où une désinfection du site de ponction sera effectuée.
- Une échographie de votre abdomen est réalisée pour localiser la présence du liquide.
- Le radiologiste d'intervention fera une anesthésie locale. Il introduira ensuite le drain dans votre abdomen. L'intervention dure environ 10 à 15 minutes.
- Le tout étant fait stérilement, il est important de ne rien toucher
- Un pansement sera installé pour fixer le cathéter et le protéger s'il demeure en place.
- Un sac ou un bouchon seront reliés au cathéter pour éviter qu'il ne coule.
- Le drainage du liquide se fera au département de médecine de jour.
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à en parler au technologue ou au radiologiste

Une fois l'examen terminé

- Limitez vos activités pendant au moins 48 heures
- La région où le drainage a été réalisé sera sensible. Ceci est normal.
- Ne prenez pas de médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique (ex. : ASA, Advil, antiinflammatoire) pour 24 h.
- Vous pouvez prendre de l'acétaminophène (Tylenol) aux 4 à 6 h si besoin.
- Il est important de garder le pansement au sec durant 24 h.
- Il est permis de prendre une douche après le retrait du pansement.
- Évitez la baignade pendant au moins 7 jours, le but étant d'éviter les infections.
- Une ecchymose peut apparaître au site de ponction accompagnée d'un léger saignement.

Consultez à l'urgence si votre douleur augmente malgré la prise de calmants.
Consultez également si vous avez un saignement important de la plaie, une chaleur, une rougeur ou un écoulement jaunâtre ou verdâtre au site de ponction ou encore si vous faites de la fièvre (38 °C ou plus) pendant 24 h.

FI-DSP-DrainageAbces03-24.pdf | Une collaboration de la Direction des services professionnels et de la Direction adjointe des communications et des affaires publiques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toute modification est interdite sans autorisation. La reproduction du document tel quel est permise. ©Gouvernement du Québec, 2024

